

COMMUNE DE SAINT JEAN du CASTILLONNAIS

(Département de l'Ariège)

RAPPORT D'EXPERTISE GEOLOGIQUE CONCERNANT LE PROJET  
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE.

Je soussigné, Joseph CANEROT, Assistant au Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences de Toulouse, Collaborateur Auxiliaire pour la Carte Géologique de la France, certifie avoir procédé le mercredi 17 mars 1971, par délégation de Monsieur le Professeur M. CASTERAS, Collaborateur Principal pour la Carte Géologique de la France, et conformément à la demande de Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural en date du 25 janvier 1971, à l'expertise géologique concernant le projet d'alimentation en eau potable de la commune de Saint Jean du Castillonnais (Ariège).

Monsieur DELAGARDE Philippe, Ingénieur des Travaux Ruraux, et Monsieur PUJOL Pierre, Maire de Saint Jean, m'accompagnaient sur le terrain pendant mon enquête.

II La Source de GANOUS

SITUATION GEOGRAPHIQUE

La 2ème émergence choisie pour l'approvisionnement en eau potable du village de Saint Jean du Castillonnais est localisée en amont de la source de Louzadech sur le territoire de la commune de Galey, chez Monsieur BATAILLE Rober propriétaire à Saint Jean. L'émergence considérée apparaît dans un bois de hêtres, à la cote 950, sur le versant occidental du vallon du Bidarros, à 20m environ de cette voie d'eau.

POINT DE VUE GEOLOGIQUE

Le petit bois de hêtres environnant la source de Ganous enveloppe un éperon rocheux modelé dans les schistes albiens métamorphiques affleurant largement dans la région de Saint Jean du Castillonais. Ces roches sont bien visibles au griffon même de l'émergence où leur orientation approximative est E-W et leur pendage voisin de 80° vers le Sud.

POINT DE VUE DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Provenant essentiellement d'infiltrations à travers les schistes albiens, l'eau de l'émergence de Ganous subit en permanence une épuration bactériologique efficace. En outre aucune source de contamination massive de l'eau n'a été mise en évidence. En conséquence un traitement au chlore ou à l'ozone ne s'impose pas.

Par mesure de sécurité et d'hygiène, on procédera néanmoins à quelques aménagements.

Les nouvelles installations seront entourées d'une zone de protection immédiate, secteur de cercle de 20m de rayon et de 120° d'ouverture d'angle, ayant pour centre le captage et pour bissectrice la ligne de plus grande pente passant par cet ouvrage. Le terrain considéré sera acheté à Monsieur Bataille par la Municipalité de Saint Jean et clôturé. Culture, fumure, pacage et irrigation y seront interdits, de même que la construction de tout édifice à usage d'habitation, de grange ou d'écurie.

Une zone de protection rapprochée sera de même aménagée. Elle s'étendra sur 200m environ au-dessus de la source et à partir de cette dernière. Toute décharge d'ordures ou de déchets de nature à contaminer massivement l'eau de consommation y sera prohibée.

En conclusion, je donne avis favorable au projet de captage des sources de Louzadech et de Ganous pour alimenter en eau potable le réseau public de Saint Jean du Castillonais, à la condition que soient, pour chacun des deux points d'eau, imposées et respectées toutes les servitudes prescrites et sous réserve du résultat des analyses chimique et bactériologique de l'eau.

Fait à Toulouse le 27 mai 1971.

J. GAIFFROT

*J. Gaiffrot*